

Nos réf : Cab/eg.bm.ad.2018-887

Nîmes, le 4 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous informer que la CCI du Gard est pleinement mobilisée auprès des entreprises et commerçants du territoire afin de les soutenir et les accompagner tout au long de cette crise que nous traversons.

En effet, le mouvement « Gilets Jaunes » est né le 17 novembre 2018. Comme vous le savez de nombreux points de blocages sont depuis cette date présents sur l'ensemble du département du Gard et génèrent des conséquences désastreuses pour notre économie et la santé financière et sociale de nos entreprises.

Très rapidement, j'ai pris position publiquement en expliquant que ce mouvement se trompe de cible, car les commerçants et entreprises sont doublement impactés :

1. Ils souffrent déjà des charges trop lourdes et de la taxation importante, y compris celle pesant sur les carburants.
2. Ce sont les premiers impactés par ces blocages qui ont déjà des conséquences palpables : baisse de la fréquentation, effondrement du chiffre d'affaires et mise en place de chômage partiel.

Lundi 26 novembre, nous avons lancé une enquête flash auprès de 15 000 entreprises. Je vous prie de trouver ci-jointes les conclusions de cette enquête arrêtée jeudi 29 novembre au soir, sur 4 jours et ayant recueilli plus de 500 réponses.

Il en ressort les éléments suivants :

- **58 %** des personnes interrogées estiment que le mouvement des gilets jaunes **a engendré une baisse de fréquentation,**
- **61 %** des dirigeants ayant répondu estiment que le mouvement des gilets jaunes **a engendré une baisse du chiffre d'affaires de leur établissement,**
- **Pour 59 %** des personnes interrogées, le mouvement **a entraîné des problèmes de livraison,**
- **Et enfin 4 % ont déjà eu recours au chômage partiel, 21 % affirment y réfléchir.**
- Parmi les secteurs interrogés, **les commerçants sont les plus touchés concernant la baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires.**

Le même jour, nous avons mis en place un dispositif interne (une cellule de 20 collaborateurs est mobilisée en permanence sur ce sujet) permettant de traiter ces données et d'apporter des réponses aux entreprises le plus rapidement possible.

Une adresse mail spécifique a été créée : blocages@gard.cci.fr et est toujours en place. Je vous invite bien évidemment à la communiquer auprès de toute entreprise vous sollicitant à ce sujet.

Je vous prie de trouver ci-dessous les préconisations apportées par la Préfecture :

- *Faire connaître aux forces de l'ordre les points exacts de blocage pour une intervention éventuelle de leur part,*
- *Déposer plainte pour entrave à la vie économique et perte de chiffre d'affaires auprès du Procureur de la République : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr*
- *Prévenir les services financiers de l'Etat : chaque entreprise est invitée à prendre contact avec leur interlocuteur habituel du SIE compétent.*

En complément, voici les réponses spécifiques et ciblées que les services de la CCI du Gard portent à la connaissance des entreprises gardoises :

- *Solliciter des reports d'échéances de vos contributions fiscales et sociales. Nous avons notamment un lien direct avec la cellule de crise de l'URSSAF ; nous invitons les entreprises à nous informer des démarches effectuées auprès de cet organisme et à nous communiquer les coordonnées téléphoniques et mail afin d'appuyer cette demande.*
- *L'Etat, au travers de la Direccte, a mis en place une procédure en ligne pour le recours au chômage partiel des salariés <http://occitanie.direccte.gouv.fr/Le-recours-a-l-activite-partielle> .*
- *Se rapprocher de leur assurance. Dans le cadre d'une « assurance de pertes d'exploitation », l'entreprise est peut-être assurée pour les interruptions d'activités dues aux « mouvements populaires et vandalisme ».*
- *Accompagner les entreprises à faire une analyse de leur situation financière et le cas échéant, à solliciter également leur banquier via des outils de financement court terme (découvert, prêt court terme, ...) ou à obtenir la restructuration de leur endettement bancaire (échelonnement, rachat de crédit, suspension de remboursement du capital sur 6 mois).*

Enfin, sachez que la CCI du Gard est aux côtés de l'ensemble des acteurs publics de ce département. En effet, notre expertise sur la gestion des crises (catastrophe naturelle, inondations ou autre) a déjà été démontrée à de nombreuses reprises et nous nous tenons à votre entière disposition. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Eric GIRAUDIER,
Président

